

Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

Le Crozet

Pierre-Yves Laffont

DOI : 10.4000/books.alpara.2980

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Lyon

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 24 mars 2017

Collection : DARA

EAN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

LAFFONT, Pierre-Yves. *Le Crozet* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 09 juin 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2980>>. ISBN : 9782916125527. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.alpara.2980>.

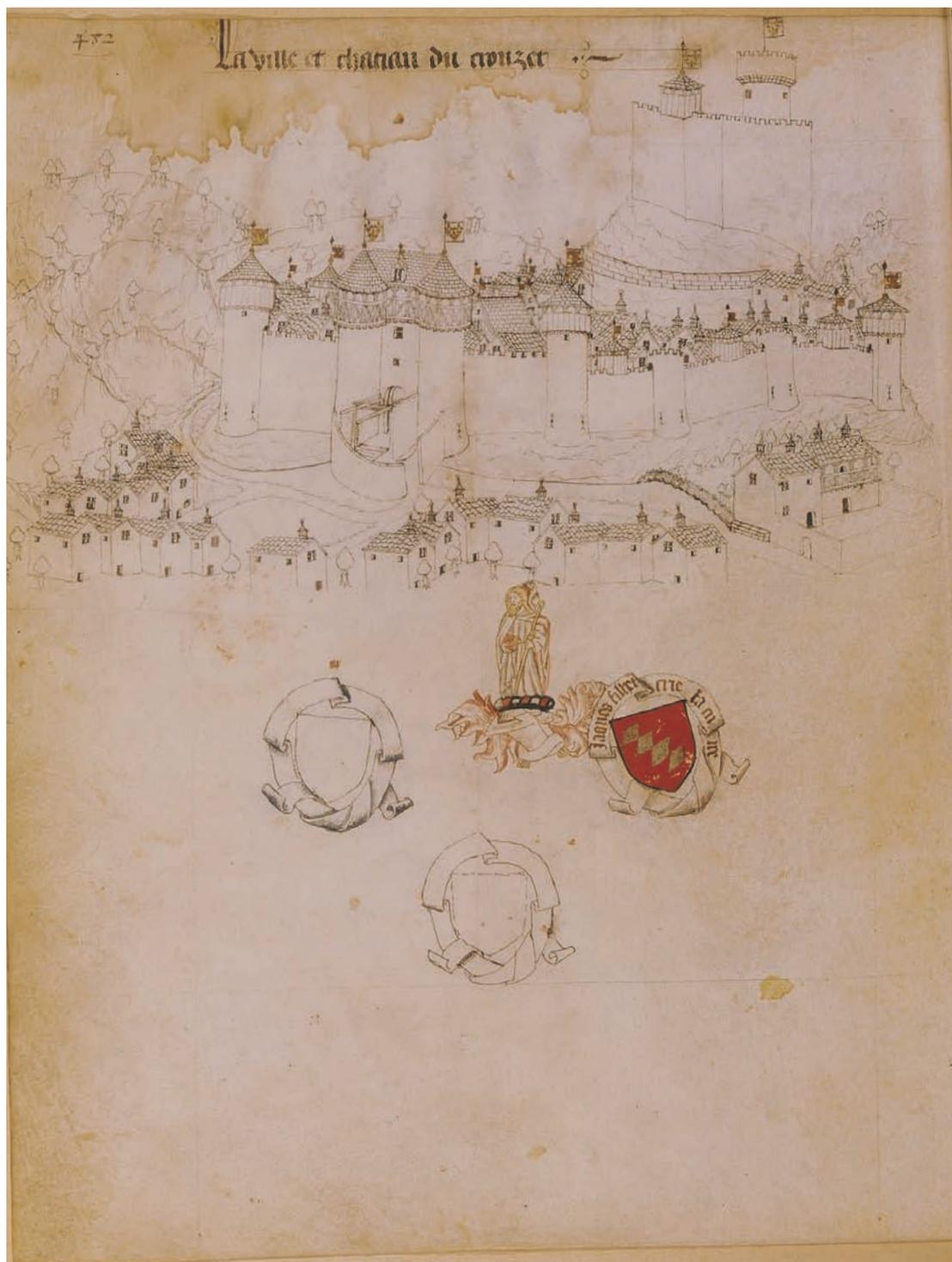


Fig. 341 – Vignette de l'Armorial de Guillaume Revel (Bnf, fr. 22297, p. 482) : la ville et chatiau du Crouzet

LE CROZET

482

La ville et chatiau du Crozet

Département : Loire ; canton : La Pacaudière ; commune : Le Crozet

L'apport des sources écrites

Le *castrum* de Crozet est mentionné pour la première fois à la fin du XII^e siècle lors d'une transaction passée en 1180 entre Artaud Le Blanc, vicomte de Mâcon, l'abbaye de Cluny et le prieuré d'Ambierle dépendant de celle-ci (Cluny, t. V, n° 4272). Le prieur d'Ambierle, Hugues, et l'abbé de Cluny concèdent notamment à Artaud le droit de faire bâtir une chapelle dans son *castrum* de Crozet, dont le chapelain sera à la nomination du prieur d'Ambierle. Le vicomte de Mâcon donne, de son côté, un emplacement dans le château afin que le chapelain puisse y construire une maison et il lui accorde 5 sous de rente sur le péage du château¹. En 1205, le château de Crozet fait partie des châteaux donnés en gage par le comte de Forez Guy IV à Guy de Dampierre, lors du projet de mariage établi entre une fille de celui-ci et le comte de Forez (Chartes du Forez, n° 1311). Cependant, le comte de Forez ne semble posséder qu'une autorité de principe sur le château du Crozet, la famille des vicomtes de Mâcon tenant apparemment la seigneurie du château. Les prétentions du comte de Forez entraînent un conflit avec le lignage des vicomtes de Mâcon, qui finalement cède au comte, en 1220, tous ses biens situés au-delà de la Loire et notamment Le Crozet (Chartes du Forez, n° 31). Quatre ans après, à la suite d'un conflit avec le lignage de Semur, le comte de Forez Guy IV obtient tous les droits de celui-ci sur le mandement de Crozet (Chartes du Forez, n° 1347). Dans les années 1230, le château et le mandement de Crozet sont donc passés définitivement dans le domaine des comtes de Forez et, en 1236, le comte accorde une charte de franchise aux habitants du bourg et du mandement de Crozet (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 188). Cette charte est confirmée en 1240 et 1248 (Titres de la maison ducale de Bourbon, nos 215 et 295). À partir de cette date, le château et le mandement de Crozet sont mentionnés régulièrement. En 1260, divers vassaux du comte de Forez lui prêtent hommage lige pour leurs biens et droits situés dans le *castrum* et dans le mandement de Crozet (Chartes du Forez, n° 1051). Dans son testament de 1275, le comte Guy VI s'engage à remettre le château de Crozet à son connétable Humbert de Beaujeu s'il venait à mourir sans héritier mâle (Chartes du Forez, n° 180). Le prévôt de Crozet est attesté dans la documentation dès les années 1260 : en 1268, Raymond est prévôt de Crozet (Chartes du Forez, n° 142) ; en 1280, Uldin, prévôt de Crozet reconnaît tenir en fief lige du comte de Forez quatre tènements à Crozet (Chartes du Forez, n° 285). Un acte de 1292 mentionne le châtelain de Crozet pour le comte de Forez (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 888). Des marchés sont mentionnés à Crozet dès 1288 (Fournial, 1967, p. 65). Aux XIV^e et XV^e siècles, le château, le bourg, le mandement et les officiers comtaux – le prévôt et le châtelain – de Crozet apparaissent régulièrement dans les textes (Chartes du Forez, n° 448 ; Titres de la maison ducale de Bourbon, nos 1312, 1480, 2269, etc.). À la fin du XIV^e siècle, la seigneurie de Crozet, qui est passée avec le reste du Forez dans le patrimoine des ducs de Bourbon, est engagée par le duc Louis II à Ébrard de Lespinasse, seigneur de Changy. Cependant, au début des années 1380, la châtelainie de Crozet a fait retour parmi les possessions du duc de Bourbon (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 3440 ; Prajoux, 1930, p. 23). La documentation des deux derniers siècles du Moyen Âge nous donne quelques informations sur l'enceinte du bourg, qui est attestée dès 1335. Aymon, seigneur de Changy, vend alors au comte de Forez au prix de 22 livres tournois, deux maisons dans l'enceinte du *castrum* de Crozet, l'une située près de la « petite porte » et des escaliers qui mènent au donjon et une autre située près de la « porte vieille » (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 2089). Enfin, toute une série de reconnaissances rendues au duc de Bourbon en 1506 nous donne un certain nombre d'indications

1 - Au Moyen Âge et à l'époque moderne, Le Crozet dépend de la paroisse de Tourzy, qui relève elle-même du diocèse de Clermont.



Fig. 342 – Vue aérienne du site dans les années 1990.



Fig. 343 – Hypothèse de restitution du site (reportée sur le plan cadastral du XIX^e siècle) d'après le parcellaire, les vestiges archéologiques et les informations de l'Armorial de Guillaume Revel.

sur la topographie du bourg et du château (ADL, B 2025) : il y est fait mention des fossés du bourg à l'est et à l'ouest, du mur d'enceinte de la ville (« le mur du vingtain »), des tours du Coude et de Mauvent, de la « mothe » supportant le château, de la basse-cour du château, du donjon, de la chapelle. On mentionne aussi diverses rues – la rue tendant de la grande porte de la ville au château (actuelle Grande rue de la Charrière), la rue tendant du château à la petite porte (actuelle rue de la Poterne) – et les portes de la ville : la « grande porte » (actuelle porte sud), la « petite porte » (actuelle porte nord-ouest) et la « porte vieille »². Le texte évoque aussi la présence de deux halles (halle de la boucherie et halle de la cordonnerie) et du faubourg qui s'est développé au sud (*le bourg soubz la ville de Crozet*). Au milieu du XVI^e siècle, le château de Crozet, qui a été réuni au domaine royal après la confiscation des biens du connétable de Bourbon, est engagé à Claude Gouffier. En 1566, Le Crozet est intégré au duché de Roannais. Dix ans plus tard, la ville est saccagée par des troupes au service du prince de Condé. Le Crozet fait alors partie des villes du Forez ayant le droit de nommer des députés aux états de la province (Prajoux, 1930, p. 24 sq). L'état des lieux du domaine royal en Forez, réalisé en 1667 (Viallard, 1992, p. 38), nous montre que le château et les fortifications de Crozet sont extrêmement délabrés. Les portes de l'enceinte du bourg sont en très mauvais état : les enquêteurs, qui commencent leur visite par la « Petite porte » (porte nord-ouest), constatent que seule subsiste la maçonnerie de la porte ; même ses gonds ont disparu. La porte principale du bourg (« la Grande Porte »), au sud, présente un état de conservation encore plus médiocre : une partie de la voûte et des mâchicoulis qui la surmontaient est tombée, une des tours n'a plus de toiture et le pont de bois qui enjambe le fossé, devant la porte, est totalement vermoulu. De même l'enceinte est en mauvais état (Viallard, 1992, p. 41) : des particuliers occupent les tours et de nombreuses ouvertures ont été réalisées dans les murailles affaiblissant d'autant celles-ci. Le château est totalement ruiné : du donjon circulaire ne subsistent plus que les maçonneries. L'enceinte qui enserrait la tour est en bonne partie ruinée ; les enquêteurs mentionnent qu'elle ne contient aucun bâtiment. La description du château de Crozet que nous donne la visite de 1667 (Viallard, 1992, p. 38) correspond d'ailleurs tout à fait à la représentation qu'en offre l'Armorial de Revel : un donjon circulaire simplement entouré d'une enceinte réduite sans aucun autre bâtiment. À la fin du XVII^e siècle, la châtellenie royale de Crozet est engagée au duc de La Feuillade qui fait transférer la justice de Crozet à Roanne, engageant ainsi le déclin progressif du village (Prajoux, 1930, p. 25). Globalement, Crozet n'est, au Moyen Âge, qu'un bourg secondaire ; il doit à sa seule position de place forte à la frontière du Bourbonnais l'intérêt que lui manifestèrent les comtes de Forez, notamment en lui octroyant une charte de franchises très précoce.

La représentation de l'Armorial

La représentation de l'Armorial de Guillaume Revel montre un site classique dans son développement et dont l'analyse est aisée. Trois éléments le composent : au premier plan un faubourg établi sous les murailles de la ville, au second le bourg de Crozet enserré dans son enceinte et, en arrière-plan, dominant le bourg, le château. L'ensemble est vu vers le nord. Le château occupe le sommet d'un important tertre s'élevant au-dessus du bourg. La taille de l'affleurement rocheux est grossièrement exagérée. Cependant, l'artiste a fait des efforts pour montrer l'aspect montueux du paysage : outre le rocher supportant le château, il a représenté une colline surplombant à l'ouest le site. Le souci du miniaturiste n'est pas tant une représentation du relief dans ses moindres détails que la volonté de donner une idée du type de paysage dans lequel s'établit le site. Le château est réduit à sa plus simple expression : il est composé d'une tour maîtresse circulaire entourée d'une enceinte réduite. Le donjon est surmonté de mâchicoulis sur corbeaux et de créneaux et deux ouvertures sont visibles à son sommet. Trois pans de la chemise maçonnée qui l'entoure sont représentés avec toutefois une perspective curieuse ; elle apparaît crénelée et une échiffe de bois est établie en son centre. La base du tertre portant le château est ceinturée d'un mur, dont on a fait figurer le détail de l'appareil, ce qui est peu commun : il s'agit manifestement d'un mur de terrasse ; la plate-forme est d'ailleurs, encore aujourd'hui, partiellement ceinturée d'un mur de terrasse.

Le bourg s'est développé au pied du château. Il est entouré d'un fossé et enclos d'une importante enceinte crénelée percée d'une porte au sud. Neuf tours, portant la plupart un étendard fleurdelisé, sont visibles sur l'enceinte : deux sur la courtine ouest, une à l'angle sud-ouest de l'enceinte, une à l'angle sud-est de l'enceinte, trois sur la courtine est, auxquelles s'ajoutent les deux tours du châtelet de l'entrée principale du bourg. Ces tours présentent une typologie assez variée, notamment à l'est. Les six tours ouest et sud sont semblables, même si les deux tours du châtelet sont peut-être légèrement plus grandes. Ces tours, talutées, sont circulaires et percées à la fois d'ouvertures de tir à leur base et d'étroites fenêtres sur leur partie haute ; elles sont couronnées d'un hourd, représenté avec soin, et couvert d'une toiture conique. Pour les deux tours du châtelet, le hourd se prolonge au-dessus de la porte, les reliant ainsi par une galerie haute.

Les tours cantonnant la courtine est sont plus variées : deux sont circulaires, la troisième située au nord est quadrangulaire. Les deux tours circulaires sont talutées et percées d'ouvertures de tir à leur base, mais elles ne possèdent pas d'autre ouverture. Elles sont surmontées d'une plate-forme crénelée et ne présentent pas de hourd. Pour pallier cette absence de hourd, trois échiffes ont été construites sur les courtines : chacune d'entre elles alternant avec une tour de pierre. La dernière tour de pierre, quadrangulaire, présente les caractéristiques des autres tours

2 - É. Fournial attribue ce nom à la porte ménagée dans l'enceinte réduite du château, au nord (Fournial, 1967, plan p. 736)



Fig. 344 – Tour dite la « Tour à bec », tour à éperon de l'enceinte urbaine (n° 3 sur le plan).



Fig. 345 – Vestiges du châtelet de la porte sud du castrum.

circulaires de l'enceinte : talutage, ouvertures de tir en bas et fenêtre en haut, houred et toiture (à quatre pans dans ce cas). De toutes ces tours, seules quatre subsistent actuellement : deux au sud et deux à l'est. La porte de l'enceinte, encore conservée aujourd'hui, et le pont qui la prolonge sont protégés par une importante barbacane quadrangulaire, manifestement maçonnée, qui ne laisse qu'un étroit passage à l'est. Un certain nombre de constructions ont été représentées à l'intérieur du bourg. Si la plupart est tout à fait atypique, l'une d'entre elles, au centre du bourg, se distingue néanmoins par sa grande taille, la hauteur de son toit et la présence d'une importante fenêtre à meneau en façade.

Au pied de l'enceinte du bourg castral, au niveau de la porte sud, s'est développé un faubourg au carrefour de plusieurs routes. Les maisons qui le composent présentent les caractères standards de l'habitat civil de l'Armorial : module rectangulaire, toit à double pente avec couverture de tuiles et cheminée, porte et fenêtre à meneau sur le mur pignon, fenêtres plus petites sur le mur gouttereau. Aucune maison ne se distingue de l'ensemble. Cependant, à l'est du bourg, l'illustrateur a représenté un groupe de constructions appartenant manifestement à une demeure seigneuriale : il s'agit de deux constructions de grande taille sises côte à côte et encloses par une petite enceinte quadrangulaire percée d'une porte sur un des petits côtés. Ce qui paraît être une haie relie cet ensemble au fossé de la ville. La construction située à l'ouest s'apparente aux maisons représentées dans le faubourg, mais elle est de plus grande taille et possède deux cheminées et plus d'ouvertures. À la base de son mur pignon ouest, l'illustrateur a représenté l'appareil du mur. La seconde construction se distingue plus nettement : elle présente, en effet, au premier étage et sur toute la longueur de la façade, une galerie de bois, l'apparentant, en beaucoup plus modeste toutefois, à la résidence comtale de Teillières.

Les données archéologiques et le parcellaire

Le bourg de Crozet occupe l'extrémité d'un petit promontoire rocheux. Au nord et à l'est, le site est protégé par une forte pente naturelle ; le texte de 1506 mentionne néanmoins aussi un fossé à « l'orient » (ADL, B 2025). À l'ouest, le bourg est protégé par un profond fossé qui rétrécit en fait la largeur du promontoire ; ce fossé est prolongé par la pente naturelle. Un autre fossé protégeait au sud l'entrée du bourg comme le laisse supposer la vignette de l'Armorial. Il n'est plus visible ; cependant, un grand espace vierge sur le plan parcellaire du XIX^e siècle, bordant au sud le rempart, pourrait correspondre à son emplacement ; le pont de bois mentionné en 1667 (Viallard, 1992, p. 38) indique indirectement sa présence.

Globalement, la vignette de l'Armorial rend bien compte des différents éléments constitutifs du site : un tertre dominant le bourg à l'est et supportant un donjon circulaire et une basse-cour contenant un important bourg castral enfermé dans une enceinte au tracé irrégulier (fig. 342, 343). Celle-ci délimite un ensemble très grossièrement triangulaire, aux angles arrondis, dont le plus grand côté est à l'ouest. L'extension maximale de l'enceinte est de 140 m dans le sens est-ouest et d'environ 130 m dans le nord-sud. L'enceinte est nettement visible sur place au sud et à l'ouest. Dans ce dernier secteur, le mur d'enceinte a été réutilisé partiellement dans des façades de maison ou comme limite de parcelles ; il mesure environ 2,50 m d'épaisseur. À l'angle sud-ouest, une tour circulaire munie d'un éperon est encore visible (fig. 344) : elle paraît très hétérogène et pourrait appartenir, dans son dernier état, au XV^e siècle. Au sud et au sud-est, le mur d'enceinte a été englobé partiellement dans des maisons. Au centre de la courtine sud, le châtelet d'entrée qui figure sur l'Armorial est encore bien conservé (fig. 345). Deux grosses tours circulaires, dont la hauteur a toutefois été très abaissée, encadrent encore la porte formée d'un arc brisé surmonté d'un mur pignon orné d'écussons armoriés. L'ensemble paraît avoir été très restauré. L'enquête de 1667 mentionne la présence de



Fig. 346 – Vestiges de l'ancienne église du castrum.



Fig. 347 – Le bâti ancien dans le castrum : la « Halle de la Cordouannerie » (XIV^e-XV^e siècle).



Fig. 348 – Le bâti ancien dans le castrum : maison à pans de bois dite du « Connétable de Bourbon ».



Fig. 349 – La tour maîtresse circulaire (XIII^e siècle).

mâchicoulis au-dessus de cette porte. En l'absence de critère tylochronologique précis, la porte est difficile à dater : elle pourrait cependant appartenir à la seconde moitié du XIV^e siècle ou à la première moitié du XV^e siècle. Dans les secteurs nord et nord-est, l'enceinte est, pour l'essentiel, conservée sous forme d'un imposant mur de terrasse. Un important décrochement quadrangulaire sur celui-ci au niveau de la façade de l'église actuelle semble marquer l'emplacement d'une tour disparue. À l'exception des quatre tours mentionnées ci-dessus, aucune autre tour représentée sur l'Armorial n'a pu être aperçue. Cependant, Étienne Fournial (Fournial, 1967, plan p. 736), s'inspirant manifestement très fortement de l'Armorial, indique sur un plan publié en 1967 la présence de quatre autres tours protégeant les courtines nord et est. Au nord, il s'agit de la tour de Mauvent et de la tour du Coude et, flanquant la portion est de l'enceinte, il représente deux autres tours dont une tour circulaire au sud appelée tour Gardin. De ces tours, aucun vestige n'est visible aujourd'hui.

La porte principale du bourg castral est au sud. Une longue rue, la rue de la Grande Charrière, à la toponymie évocatrice, traverse tout le bourg du nord au sud et vient déboucher sur cette porte où elle est prolongée par trois routes, visibles sur la vignette de l'Armorial et existant encore aujourd'hui : il s'agit de la route départementale n° 35 se dirigeant vers Arfeuilles et la montagne Bourbonnaise, d'une route reliant Le Crozet à La Pacaudière et, enfin, d'une autre voie se dirigeant vers le sud-ouest, peut-être en direction de Saint-Bonnet-des-Quarts. Ces routes desservent un petit faubourg qui s'apparente tout à fait, par son emprise au sol, au faubourg représenté sur l'Armorial. Cependant, l'importante construction à galerie de bois visible sur l'Armorial, à l'extrémité est du faubourg, paraît avoir totalement disparu aujourd'hui. Une seconde porte perçait le rempart à l'angle nord-ouest. Mais seul un toponyme – rue de la Poterne – en a conservé le souvenir aujourd'hui. Rien dans les élévations actuelles ne rappelle cette porte qui ouvrait probablement sur une route secondaire se dirigeant vers La Pacaudière. L'église médiévale et moderne du bourg de Crozet³ était située à l'ouest du bourg castral entre la rue de la Grande Charrière et le rempart. Les vestiges de cette église, aujourd'hui ruinée, sont encore visibles (fig. 346). Celle-ci a été abandonnée après la construction en 1868 de la nouvelle église près du donjon (fig. 349). Enfin, le bourg présente encore plusieurs beaux bâtiments des XV^e et XVI^e siècles bien conservés (fig. 347-348).

3 - Celle-ci était dédiée soit à saint Jean (De Fréminville, 1905, t. II, p. 272), soit à sainte Marie-Madeleine (Fournial, 1967, p. 65).

Au nord-est du bourg, à la jonction des courtines nord et est de l'enceinte, s'élèvent les vestiges du château médiéval. Ils sont établis sur un important affleurement rocheux formant une plate-forme grossièrement circulaire, mesurant environ 60 mètres dans le sens nord-sud et environ 50 m dans le sens est-ouest et qui domine le bourg de plus d'une dizaine de m. La pente est régulière mais assez faible au nord, à l'ouest et au sud ; elle est très vive à l'est où la plate-forme est ceinturée d'un mur de terrasse. Cette plate-forme a pu jouer le rôle de motte. L'Armorial de Guillaume Revel montre un château constitué de deux éléments principaux : un donjon circulaire et une petite chemise. De cet ensemble, seul subsiste le donjon (fig. 349). L'enceinte paraît avoir disparu mais les traces d'un imposant mur maçonné très arasé, visible sur quelques mètres au sud-est du donjon, peuvent lui correspondre. Selon É. Fournial (Fournial, 1967, plan p. 736), l'enceinte du château était percée de deux portes : une au nord, la « porte Vieille », débouchant sur une rue se dirigeant vers la porte nord du bourg et une autre au sud-ouest donnant sur une rue se dirigeant vers la porte principale du bourg au sud. Le donjon, circulaire, mesure 11,80 m de hauteur pour un diamètre de 8,80 m et une épaisseur de mur de 2,50 m ; il a été vraisemblablement abaissé et abondamment restauré ce qui nuit à la lecture du bâtiment. Outre la plate-forme sommitale, le donjon comptait un rez-de-chaussée et un étage aujourd'hui disparu. La plate-forme repose sur une voûte en coupole récente ; on ne sait pas si, à l'origine, ce dernier étage reposait sur un plancher ou sur une voûte. L'autre étage était planchéié. La porte du donjon située à l'ouest est, dès l'origine, au rez-de-chaussée. Cette tour est couronnée de créneaux construits en 1950. Ce couronnement ne correspond pas à la représentation de l'Armorial qui nous montre, en effet, un donjon couronné de mâchicoulis sur corbeaux. Les aménagements intérieurs sont extrêmement frustes. À l'exception de la porte, le donjon ne possède qu'une autre ouverture, au rez-de-chaussée : il s'agit d'une étroite fente de jour regardant vers l'est ; toutefois, les réfections anciennes du donjon ont peut-être masqué d'autres ouvertures. De plus, il ne présente aucun élément de confort et d'habitabilité : cheminée, latrines, lavabo ou encore placard... De même, il n'existe aucun escalier de pierre ; la circulation se faisait donc par un système d'échelles ou d'escaliers de bois internes. Une guette a été construite au sommet du donjon en 1872 et une statue de la Vierge est venue couronner l'ensemble. La typologie du donjon et de sa chemise maçonnée laisse supposer une construction dans le courant du XIII^e siècle ; l'ensemble pourrait donc avoir été bâti après les années 1230 lorsque les comtes de Forez prennent définitivement possession de Crozet.

Globalement, la topographie générale du site, l'articulation bourg-château ainsi qu'un toponyme roman font manifester de Crozet un site dont l'origine est directement liée à l'implantation d'un château et au développement d'un habitat dans la basse-cour de celui-ci. L'ensemble apparaît aujourd'hui relativement bien préservé. À quelques détails près, notamment l'absence d'un certain nombre de tours sur l'enceinte – dont il peut toutefois très bien ne subsister aucun vestige en élévation –, parcellaire et élévations médiévales conservées s'accordent pour démontrer que la vignette de l'Armorial apparaît comme une restitution fidèle du château et du bourg castral de Crozet et même de son environnement proche, faubourg et routes, à l'extrême fin du Moyen Âge.

Pierre-Yves Laffont

Page 482

LA VILLE ET CHATIAU DU CROUZET

Étude héraldique

836. Jacques Filhet crie La Cuiré

de gueules à quatre fusées d'argent accolées en bande – cimier : saint Jacques issant, vêtu en pèlerin, tenant un livre et un bourdon.

Jacques (II) Filhet, écuyer, fils de Jacques (I^{er}) Filhet. Il épousa en 1433 Catherine de Lorgue, fille de Louis de Lorgue, seigneur de L'Aubépin et de Jeanne du Cros. Son grand-père, Guillaume Filhet, seigneur du Crozet (en partie avec le duc) et La Roche, avait acheté vers 1395 aux héritiers de la maison de Rochefort-Polagneu les seigneuries de La Curée, Tourzy et Arçon. Cette famille, déjà importante, parvint au cours du XVI^e siècle à une brillante situation.

• Ars., ms 4802, f^o 69 v^o ; Philocarité, 31

• Morin de La Masserie, 1623, pl. 25 ; Bétencourt, 1867, t. II, p. 158 ; Soulltrait, 1890, t. I, p. 248 ; Gras, 1874, p. 111 ; Salomon, 1916, 1922, 1926, t. II, p. 151-152 ; Perroy, 1977, t. II, p. 701

Deux écus vides.

Emmanuel De Boos